

La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,
- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,
- la conservation des milieux naturels et des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),
- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,
- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,
- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole
	2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.2.1 Préserver la biodiversité
		2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.1	Concilier environnement et agriculture
Action 2.1.1	Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole

Public concerné	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
Objectif général	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale.</p> <p>Il s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental - mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats - assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates) - mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes » - prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires
Principaux Partenaires	<p>Région</p> <p>Chambres d'Agriculture (régionale et départementales)</p> <p>Organismes de protection de l'environnement</p> <p>Futur Conservatoire d'Espaces Naturels</p> <p>Départements</p> <p>Syndicats d'eau et Agence de l'eau</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales - surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question

Indicateur 2.1.1*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Source
	Surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2%	Safer
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5%	
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5%	
	Rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directives nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2%	

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.1	Préserver la biodiversité

Public concerné	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
Objectif général	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité - maintenir le caractère naturel des milieux - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité - favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : <ul style="list-style-type: none"> * en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager * en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...) - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements - sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
Moyens Humains, Techniques et Financiers	Moyens humains : - équipes opérationnelles de la Safer Moyens techniques : - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques avec les différents partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers Moyens financiers : - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Source
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	Safer
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	
	Surfaces rétrocedées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocedées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	
	Dont surfaces rétrocedées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier d'un territoire contribuent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité. Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés.

Mission n°2	Mission Environnementale
Enjeu n°2.2	Préserver les ressources naturelles et les paysages
Action 2.2.2	Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

Public concerné	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
Objectif général	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	<p>Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau - répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier) - assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau
Principaux Partenaires	<p>Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau</p>
Moyens Humains, Techniques et Financiers	<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH - apport spécifique de conseiller (Mr Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau. <p>Moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enquêtes terrain - conventionnement Vigifoncier - partage de compétences juridiques - conventionnement avec les Chambres d'Agriculture <p>Moyens financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - surfaces rétrocedées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

Indicateur 2.2.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Source
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	Safer
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	<i>Non codifié</i>	40 Ha	